

**Contes et légendes de notre Pays de Joux – 12 – Le conte du Sapelet et ses congénères, Auguste Piguet, Le Sentier** (première version parue dans : Archives suisses des traditions populaires. – Bâle XL, 32 (1942/43), p. 111-115)

Messire Ludovic des Raveyres sentait sa fin prochaine. Courbé sur l'âtre, il songeait à la situation embarrassée qu'il allait laisser à sa fille. Le patrimoine ancestral s'en était allé, bribe après bribe. Seules les parcelles stériles du Crassert et le haut pâturage du Sapelet, là-bas derrière Mollendruz, demeuraient siens. La gentilhommière de ses pères réclamait des réparations aussi urgentes que coûteuses. Comment, dans ces circonstances, assurer à Loyse du pain pour ses vieux jours ?

Soudain, une idée lumineuse vient à l'esprit du vieillard. « Ecoute, confie-t-il à son unique, les Prémontrés du Lac lorgnent depuis longtemps notre Sapelet. Ils comptent pouvoir te l'arracher quasiment pour rien. Promets-moi de ne jamais le céder, à qui que ce soit à prix d'argent. Exige de l'acquéreur qu'il s'engage à pourvoir à ton entretien ta vie durant ».

Assurance reçue, Messire Ludovic, soulagé d'un grand poids, put s'en aller en paix.

Divers intéressés attendaient impatiemment la disparition du vieux chevalier. Le lendemain des obsèques déjà, dom Monrichier, curé de Cuarnens et chanoine du Lac, s'en fut tâter le terrain. Les conditions connues, il fait aussitôt seller sa mule et s'en va porter le message à son supérieur. Deux valets accompagnent le voyageur, car il faut compter avec les fauves.

La cloche du monastère retentit. Les moines blancs gagnent la salle capitulaire, novices en tête, abbé en queue, selon l'immuable coutume norbertine. Mgr Jehan de Tornafol prend place sur le siège abbatial au dossier surélevé. Le prieur et le sous-prieur occupent à ses côtés des escabeaux plus bas.

Le curé, invité à faire rapport, expose les desiderata de dame Loyse. Mais aussitôt l'abbé, violent de nature, de s'écrier : « Ah ! la mâtime aspire à se goberger à nos frais pendant de longues années. A peine atteint-elle le demi-siècle. D'une race solide entre toutes, la donzelle parviendra sûrement aux quatre-vingts comme ses aïeux. Le maudit Sapelet risquerait de nous coûter les yeux de la tête, dix fois ce qu'il vaut. Mais, on ne se laissera pas prendre à cette ruse. La dernière des De Raveyres en rabattra bientôt de ses ridicules exigences. M'est avis de la laisser venir ! »

Pierre Vannod, le sacristain, exprime timidement l'opinion contraire, Dom Jehan le foudroie du regard. Le vote est négatif, on pouvait s'y attendre.

La communauté de Cuarnens eut bientôt vent de ces négociations. La sieur Chappuis, président du Conseil, s'en fut à son tour aux informations. Nanti des conditions posées par dame Loyse, le vieux matois cherche le moyen de s'assurer à bon compte du pâturage convoité. La nuit porta conseil.

Le lendemain, en se rendant à la tenable, maître Chappuis souriait d'aise. Les visages des conseillers en firent autant lorsqu'on leur eut exposé sous le sceau

du secret, certain plan mirifique. La convention entre l'héritière et la communauté ne tarda guère à être dûment signée et paraphée.

Nous sommes en l'an de grâce 1505. Une première livraison de victuaille s'effectue : du pain, du fromage, du salé de choix. Un baril de brandevin accompagne l'envoi à titre gracieux. C'est prendre Loyse par son faible ; sitôt le *bossaton* vide, les sieurs gouverneurs s'empressent de le faire remplir du même précieux liquide. La dernière des De Raveyres s'en administra petit verre sur petit verre, mangeant par contre de moins en moins, si bien que, l'âge aidant, avant la fin de l'année elle sortit de son manoir ruineux les pieds les premiers.

Telle est la légende, transmise de génération en génération, dont l'ancien Luc Rochat me contant naguère les grandes lignes.

Autre version, références pour l'heure inconnues

Noble Ludovic de Rovayre se sentait condamné. Courbé sur l'âtre, il songeait à la situation embarrassée qu'il allait laisser à sa fille. Le vaste patrimoine s'en était allé bribe après bribe. Seules les parcelles quasi stériles de la Rochette et le haut pâturage du Sapelet, là-bas, au-delà de Mollendruz, demeuraient siens. La maison de ses pères nécessitait en outre des réparations aussi urgentes que conséquentes. Comment, dans ces conditions tragiques, assurer à Michière, sa fille, du pain pour ses vieux jours ?

Tandis que le vieux fêtard se tourmentait à cet endroit, une idée lumineuse lui vint.

- Ecoute, dit-il à son unique. Les chanoines du lac lorgnent depuis longtemps notre Sapelet. Ils comptent sur ta faiblesse pour te l'arracher quasi pour rien. Promets-moi de ne pas le leur vendre contre argent comptant. Exige que l'acquéreur quel qu'il soit, te fournisse des aliments ta vie durant.

Assurance reçue de la part de Michière, le vieillard, soulagé d'un grand poids, put s'en aller en paix.

Divers intéressés attendaient avec impatience la disparition de messire Ludovic. Le lendemain des obsèques déjà, ... curé de Cuarnens et Claudine du Lac, s'en fut tâter le terrain. Sitôt les conditions connues, un messenger les porte au monastère. La cloche retentit. Les moines blancs gagnent la salle capitulaire, novices en tête, abbé en queue, selon l'immuable coutume norbertine. Monseigneur Jehan de Tornafol prend place sur le siège abbatial au dossier surélevé. Le prieur et le sous-prieur occupent à sa droite et à sa gauche des sièges plus bas.

L'envoyé du curé, invité à faire rapport, expose les desiderata de dame Michière. L'abbé, violent de nature, s'écrie d'un ton courroucé :

- Oh ! la mâtine aspire à se goberger à nos frais jusqu'à la fin de ses jours. A peine atteint-elle le demi-siècle. D'une race solide, elle atteindra sûrement aux quatre-vingt. Le Sapelet nous coûterait les yeux de la tête, trois fois plus qu'il ne

vaut. On ne se laissera pas prendre à cette ruse. La dernière des De la Rovayre ne tardera pas à en rabattre de ses exigences.

Pierre Vannod, le sacristain et le maître de l'hospice, expriment timidement l'opinion contraire. Don Jehan les foudroie du regard. Le vote est négatif, l'on pouvait s'y attendre.

Mais la communauté de Cuarnens a eu vent de la négociation. Jehan Chappuis, le gouverneur, s'en va lui aussi aux informations. Nanti des conditions posées par dame Michière, le fin matois cherche à trouver le moyen d'assurer à bon compte à ses combourgeois la possession du pâturage convoité. La nuit porte conseil : le truc est découvert.

Le lendemain, en se rendant à la « tenable », maître Chappuis sourit d'aise en se frottant les mains. Les conseillers en font autant lorsque le gouverneur leur expose son plan sous le sceau du secret. La convention entre la donzelle et la communauté de Cuarnens est dûment signée en l'an de grâce 1505.

Une première livraison d'aliments s'effectue. Un baril d'eau de vie l'accompagne à titre gracieux. C'est prendre Michière par son faible. Sitôt le bossaton vidé, les gouverneurs s'empressèrent de le remplir du même précieux liquide. La dernière des de la Rovayre s'en administra petit verre sur petit verre, mangea de moins en moins, si bien que vers la fin de la même année, l'âge aidant, elle sortit de son manoir croulant les pieds les premiers. Cuarnens demeurait maître du terrain convoité.

Telle est la légende transmise de génération en génération, que me contait il y a une dizaine d'années Monsieur Luc RoCHAT de l'Abbaye.

Le monastère, puis la communauté naissante de l'Abbaye, virent de mauvais gré des gens d'outre-mont s'installer quasi aux portes de la localité. Des tiraillements se produisirent entre les deux communautés au sujet des limites et des droits d'eau de leurs propriétés respectives. La convention du 10 octobre 1583 parvint à assoupir le différend. Ici, nous sommes sur un terrain tout à fait solide. Une copie de cet intéressant document se trouve aux archives du village de l'Abbaye (à ne pas confondre avec celles de la commune), où il m'a été permis d'en prendre connaissance. Il s'agit d'un acte trop long pour prendre place ici. Contentons-nous d'en résumer les points principaux.

La propriété exclusive du Sapelet et de sa fruitière fut confirmée à la communauté de Cuarnens.

Le bétail alpent sur cette pâture put désormais s'abreuver aux Auges en cas de sécheresse, voire au lac si l'obligation s'en faisait sentir.

Une fois le troupeau de Cuarnens descendu, les bêtes de l'Abbaye pourront pâturer au Sapelet en toute liberté.

L'un des gouverneurs de l'Abbaye, signataire du contrat, s'appelait Guillaume Vincent. Il appartenait à cette vieille famille bourgeoise tôt disparue de la région, dont plusieurs membres remplirent des emplois officiels.

La Notice de Lucien Reymond<sup>1</sup> nous apprend que ces droits enchevêtrés des deux communes se virent définitivement liquidés en 1727.

Le Sapelet demeure propriété de Cuarnens. Il se trouve compris entre les Croisettes, le communal de l'Abbaye, la pâture de la Coche, le Bucley et la Biole au territoire de l'Isle. On y compte deux chalets, celui du Sapelet d'en bas, à 1363 m. d'altitude, et celui d'en haut, à 1416 m.

---

<sup>1</sup> Notice de 1887, p. 87